



COMPTE RENDU Conseil Municipal CHADRAC

7 avril 2022

Présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, Mme Nicole LEVET, M Franck ALLEGRE, Mme Céline BERNARD, M Loïc JOUSSOUYS, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

Pouvoirs : Martine JOUVE à Mme Nicole LEVET, M Frédéric EYRAUD à M Serge DEFIX, M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, Mme Nathalie ANGLADE à Céline BERNARD, M David FARGETTE à M Jean-Paul NICOLAS, M Nicolas TERRASSE à Mme Hélène DE ALMEIDA, Mme Mathilde MOUCHON à Mme Corinne BRINGER, M Christophe CELLIER à Mme Suzanne COZE.

Excusée : Mme Nelly LEVEQUE

Secrétaires de séance : M Frédéric MENINI et Suzanne COZE

Rappel de l'ordre du jour :

1. Adoption du PV du conseil municipal du 14 décembre 2021
2. Vote du compte de gestion 2021 du budget général
3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget général
4. Présentation et vote du compte administratif 2021 du budget général
5. Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé
6. Vote des taux de fiscalité 2022
7. Présentation et vote du BP 2022
8. Vote du compte de gestion 2021 du budget annexe cellules commerciales
9. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – budget annexe cellules commerciales
10. Présentation et vote du compte administratif 2021 du budget annexe cellules commerciales
11. Présentation et vote du budget annexe 2022 des cellules commerciales
12. Autorisation pour la vente de jeux extérieurs
13. Vote des tarifs communaux en vigueur au 1^{er} août 2022
14. Convention d'adhésion au CDG 43 pour le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes
15. Convention d'adhésion au CDG 43 pour les missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures »
16. Versement d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération du Puy En Velay pour l'achat de panneaux d'affichage électronique

17. Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques et délégation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la RODP au SDE 43
18. Demande de subvention au FIPDR pour l'installation de la vidéoprotection
19. Engagement de travaux d'éclairage public sur la placette de l'avenue Pierre et Marie CURIE
20. Aide exceptionnelle en faveur du peuple ukrainien
21. Adoption d'une convention de mise à disposition de locaux avec le Rectorat

Madame le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

1 – Délibération N° 2022-01-01 : Validation du PV du Conseil Municipal du 14 décembre 2021

Rapporteur : Mme le Maire

Le Conseil Municipal de CHADRAC s'est réuni en Mairie pour une séance ordinaire du Conseil Municipal sur convocation de Mme le Maire du 2 décembre 2021 envoyée au domicile des Conseillers Municipaux.

Sur 23 membres en exercice :

13 étaient présents : Mme Corinne BRINGER, M Jean-Paul NICOLAS, Mme Suzanne COZE, M Serge DEFIX, Mme Hélène DE ALMEIDA, M Frédéric MENINI, M Franck ALLEGRE, M Frédéric EYRAUD, Mme Céline BERNARD, M Nicolas TERRASSE, M Loïc JOUSSOUYS, M Alain GIBERT et Mme Magalie ALLIBERT.

9 procurations ont été données par :

Mme Nicole LEVET et Martine JOUVE à Mme Hélène DE ALMEIDA, Mme Nathalie ANGLADE à Céline BERNARD, Mme Jennifer MAHIEU VAILLE à Mme Corinne BRINGER, Mme Mathilde MOUCHON à M Frédéric EYRAUD, M Dominique ROCHER à M Frédéric MENINI, M David FARGETTE à M Jean-Paul NICOLAS, Mme Marie VERNAUDON à M Franck ALLEGRE, M Christophe CELLIER à Nicolas TERRASSE.

1 absente : Mme Nelly LEVEQUE

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par tous les membres du Conseil présents et représentés.

M Jean-Paul NICOLAS et Serge DEFIX ont assuré le rôle de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

L'ordre du jour comprenait les points suivants :

1. Adoption du PV du conseil municipal du 24 novembre 2021 : vote à l'unanimité
2. Décision Modificative Budgétaire N°2 du budget général : vote à l'unanimité
3. Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP : vote à l'unanimité
4. Adoption du protocole sur le temps de travail : vote à l'unanimité
5. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique : vote à l'unanimité
6. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences (PEC) : vote à l'unanimité
7. Demande de subvention DETR/DSIL 2022 : vote à l'unanimité
8. Admission en non-valeur de créances irrécouvrables mandat complémentaire : vote à l'unanimité
9. Mandat spécial pour la participation de Mme le Maire au 103^{ème} congrès des Maires de France du 16 au 18 novembre 2021 : Pour 21, Contre 0, Abstention 0. Mme le Maire n'a pas pris part au vote
10. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique : vote à l'unanimité
11. Questions diverses

La délibération a été adoptée à l'unanimité

2 – Délibération N° 2022-01-02 - Vote du compte de gestion 2021 du budget principal

Rapporteur : M Serge DEFIX

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

3 – Délibération N° 2022-01-03 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 – Budget Général

Rapporteur : M Serge DEFIX

Fonctionnement

Résultat exercice : 403 784.71 €

Résultat antérieur reporté : 353 157.54 €

Résultat à affecter : 756 942.25 €

Investissement

Solde d'exécution cumulé : - 10 231.37 €

Solde des restes à réaliser : - 515 497.97 €

Affectation en investissement : 525 729.34 €

Report en fonctionnement 2021 : 231 212.91 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

4 – Délibération N° 2022-01-04- Présentation et vote du compte administratif 2021 du budget général

Rapporteur : M Serge DEFIX

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 235 073.34 €

Recettes : 2 992 015.59 €

Section d'investissement :

Dépenses : 3 155 922.22 €

Recettes : 3 145 690.85 €

Madame le Maire quitte l'assemblée avant le vote du CA 2021.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

5- Délibération N° 2022-01-05 : Affectation de subventions aux associations et organismes de droit privé

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

Rapporteur : M Frédéric MENINI

M MENINI présente le tableau de l'affectation des subventions aux associations vu en commission le

10 mars 2022.

Association	Communes	Montant de la subvention 2022
AS Chadrac	CHADRAC	Club : 6 300 € Aide à l'emploi : 2 375 €
Association des Parents d'Élèves Henri GALLIEN		4 000 €
Club de Tennis de Table	SAINT-PIERRE-EYNAC	853.50 €
Club Valentine	CHADRAC	800 €
FNACA		700 €
HOPC	LE PUY-EN-VELAY	2 000 €
Judo Espaly-Chadrac	LE PUY-EN-VELAY	Club : 400 € Aide à l'emploi : 302 €
Les Amis de Chadrac	CHADRAC	900 €
Maison Pour Tous	CHADRAC	81 200 €
Taekwondo	LE PUY-EN-VELAY	1 500 €
Tennis Club 5 châteaux	SAINT-PAULIEN	300 €
Velay athlétisme		500 €
Vivre mieux à Chadrac	CHADRAC	40 000 €
Association amicale du personnel communal	CHADRAC	1 000 €
Cyclo UFOLEP Chadrac	CHADRAC	250 €
CIDF 43	LE PUY-EN-VELAY	120 €
Les Resto du Cœur	LE PUY-EN-VELAY	400 €

Secours Populaire	LE PUY-EN-VELAY	300 €
APAJH	LE PUY-EN-VELAY	100 €
Comité départemental du Prix de la résistance	LE PUY-EN-VELAY	70 €
Justice et Partage	LE PUY-EN-VELAY	200 €
Association Pesa Motema	CHADRAC	200 €
Comité de jumelage Espaly-Chadrac-Taucha	CHADRAC	1 650 €
Prévention routière		150 €
Fit Run Sport	LE PUY-EN-VELAY	250 €
Chadrac Animation	CHADRAC	1 000 €
Club de pétanque	CHADRAC	1 500 €
TOTAL 2022		149 320.50 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

6- Délibération N°2022-01-06 - Vote des taux pour la fiscalité 2022.

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire présente aux conseillers municipaux les éléments fiscaux 2022 qui figure sur l'état N°1259 COM. Elle rappelle que depuis 2021 et pour deux années, le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales est perçu par l'Etat et que la réforme fiscale prévoit le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux communes avec l'instauration d'un coefficient correcteur communal qui vise à neutraliser le produit fiscal de la commune.

Mme le Maire rappelle que la commune ne perçoit plus que le montant de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et sur les logements vacants avec un taux figé de 8.95 %

Pour 2022 le coefficient correcteur qui s'applique est de 0.749311 ce qui aboutit à une contribution communale de 405 856 €.

Le montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe locale sans augmentation des taux s'établit à 1 566 326 € avec les bases prévisionnelles suivantes :

Taxes	Bases d'imposition 2021	Bases prévisionnelles 2022
Taxe foncière sur le bâti	3 639 646 €	3 727 000 €
Taxe foncière sur le non bâti	11 790 €	13 100 €

Pour garantir ce produit, Mme le Maire propose de ne pas augmenter les taux 2021 et de les maintenir comme suit :

- Taxe foncière (TF) : 41.72 %
- Taxe sur le foncier non bâti (TFNB) : 87.19 %

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

7- Délibération N°2022-01-07 - Présentation et vote budget primitif 2022 du budget général

Rapporteur : M Serge DEFIX

Section de fonctionnement :

Dépenses : 2 544 958.91 €

- Charges à caractère général : 572 150 €
- Charges de personnel : 995 000 €
- Dépenses imprévues : 47 355.16 €
- Virement de section : 495 982.75 €
- Amortissement : 73 999 €
- Autres charges de gestion courante : 287 800 €
- Charges financières : 70 672 €
- Charges exceptionnelles : 2 000 €

Recettes : 2 544 958.91 €

- Résultat reporté de fonctionnement : 231 212.91 €
- Atténuation de charges : 30 000 €
- Opération d'ordre : 6 000 €
- Produits des services : 301 697 €
- Impôts et taxes : 1 693 383 €
- Dotations, subventions : 269 136 €
- Autres produits : 12 050 €
- Produits exceptionnels : 1 480 €

Section d'investissement :

Dépenses : 2 125 658.09 €

- Résultat reporté : 10 231.37 €
- Dépenses imprévues : 55 354 €
- Opération d'ordre : 6 000 €
- Emprunt : 481 970 €
- Immobilisations incorporelles : 2 500 €
- Immobilisations corporelles : 1 569 227.72 €
- Titres et participations : 375 €

Recettes : 2 125 658.09 €

- Virement de section : 495 982.75 €
- Amortissements : 73 999 €
- Dotations : 562 877.34 €
- Subventions : 991 226 €
- Autre : 1 573 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

8 – Délibération N° 2022-01-08 - Vote du compte de gestion 2021 des cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

9 – Délibération N° 2022-01-09 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 du budget annexe des cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

Fonctionnement

Résultat exercice : 29 547.07 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Résultat à affecter : 29 547.07 €

Investissement

Solde d'exécution cumulé : - 175 645.96 €

Solde des restes à réaliser : 0 €

Affectation au compte 1068 section d'investissement : 29 547.07 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

10 – Délibération N° 2022-01-10- Présentation et vote du compte administratif 2021 du budget annexe des cellules commerciales

Rapporteur : M Serge DEFIX

Section de fonctionnement :

Dépenses : 19 217.35 €

Recettes : 48 764.42 €

Section d'investissement :

Dépenses : 200 752.93 €

Recettes : 25 106.97 €

Madame le Maire quitte l'assemblée avant le vote du CA 2021.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

11- Délibération N°2022-01-11 – Présentation et vote 2022 du budget annexe des cellules commerciales

Madame le Maire réintègre l'assemblée.

Rapporteur : M Serge DEFIX

Section de fonctionnement :

Dépenses : 67 180 €

- Charges à caractère général : 13 920 €
- Virement de section : 52 050 €
- Charges financières : 1 210 €

Recettes : 67 180 €

- Produits des services : 2 180 €

- Dotations et participations : 20 000 €
- Autres produits : 45 000 €

Section d'investissement :

Dépenses : 189 144.96 €

- Déficit reporté : 175 645.96 €
- Emprunt : 13 499 €

Recettes : 189 144.96 €

- Virement de section : 50 050 €
- Dotations : 29 547.07 €
- Emprunt : 107 547.89 €

Le budget annexe 2022 est adopté à l'unanimité.

12- Délibération N°2022-01-12 – Autorisation pour la vente de jeux extérieurs

Rapporteur : Mme le Maire

Mme le Maire expose au conseil municipal que la commune a investi en 2021 dans de nouveaux jeux extérieurs qui ont remplacé les anciens jeux aux écoles, sur l'espace forum et au plateau multisport vers le mille-club.

Les anciens jeux ont été déposés par les services techniques municipaux et sont entreposés au centre technique municipal en vue de leur mise en vente.

Il s'agit des jeux suivants qui seront vendus aux prix ci-dessous :

- Structure multi-jeux (escalade et toboggan) au prix de 280 €
- Balançoire 2 places au prix de 100 €
- Jeu sur ressort trèfle 4 places au prix de 80 €
- Jeu sur ressort petit cheval 1 place au prix de 60 €.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

13 – Délibération N° 2022-01-13- Vote des tarifs municipaux en vigueur au 1^{er} août 2022

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

Monsieur Jean-Paul NICOLAS explique aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour fixer les tarifs des services municipaux applicables au 1^{er} août 2022. Ils se définissent comme suit :

DROIT DE PLACE FOIRE ET MARCHÉ

Mètre linéaire à la journée	3,70€
Abonnement annuel par mètre linéaire	20 €
Electricité annuelle	85 €

DROIT DE PLACE CIRQUES ET MANEGES

Forfait 1 jour	735,00 €
Forfait 1 semaine	2 100 €
Forfait 2 à 3 semaines	4 250 €

JARDINS COMMUNAUX

A l'unité 15,00 €

LOCATION SALLE DE REUNION

Associations de Chadrac	gratuité
Habitants de Chadrac, élus et personnel municipal	28,00 €
Personnes extérieures à la commune	60,00 €
Assemblées Générales de Syndics de bâtiments sur la commune	45,00 €
Associations extérieures	75,00 €
Forfait caution	150 €

UTILISATION DU COMPLEXE SPORTIF

Totalité du gymnase tarif horaire hors week-end	12 €
Totalité du gymnase forfait week-end 1 jour	200 €
Totalité du gymnase forfait week-end 2 jours	400 €
Salle multi-sport (grande aire de jeux collectifs) tarif horaire hors week-end	9 €
Salle multi-sport (grande aire de jeux collectifs) forfait week-end 1 jour	150 €
Salle multi-sport (grande aire de jeux collectifs) forfait week-end 2 jours	300 €
Salle tennis de table ou combat tarif horaire hors week-end	6 €
Salle tennis de table ou combat forfait week-end 1 jour	100 €
Salle tennis de table ou combat forfait week-end 2 jours	200 €
Location occasionnelle par jour avec ménage	305 €
Forfait caution	500 €

RESTAURANT MUNICIPAL

<u>Enfants</u>	
Ecole enfant de la commune	3.70 €
Ecole enfant extérieur à la Commune	4.50 €
Ecole extérieure à la Commune avec livraison	5.90 €
Enfant VMAC (CLSH et crèche) de la commune	3.70 €
Enfant VMAC (CLSH et crèche) extérieur à la commune	4.50 €
<u>Adultes agents et élus municipaux</u>	
Agent cantine municipale	gratuit
Agent en surveillance de cantine	gratuit
Autres agents et élus	8,00 €
<u>Adultes partenaires</u>	
Maison Pour Tous, Instituteurs, Vivre Mieux à Chadrac	8,00 €
DEA et SUEZ (station d'épuration)	9.00 €
Pique-nique Vivre Mieux à Chadrac	6.30 €
<u>Portage de repas adultes</u>	
Sur le territoire communal	8.20 €
Autres communes	9.20 €
SPMS- ADAPEI	7.60 €
<u>Autres adultes extérieurs</u>	

ADMR	12.50 €
Autres	16.00 €

CIMETIERE

Concessions trentenaires	830,00 €
Concessions cinquantenaires	1.250,00 €
Place caveau municipal par jour (31 à 61 jours)	1,60 €
Place caveau municipal (62 à 365 jours)	3,10 €

COLOMBARIUM

Case colombarium (5ans)	620,00 €
Case colombarium (10 ans)	920,00 €
Case colombarium (15 ans)	1.150,00 €

MEDIATHEQUE

Carte d'adhésion Extérieurs	15,00 €
Livres non rendus (par livre)	20,00 €

ENCARTS PUBLICITAIRES SUR LE BULLETIN MUNICIPAL

1/12 ^{ème} de page (9x4 cm)	250 €
1/8 ^{ème} de page (9x6 cm)	300 €
1/3 de page (9x9 cm)	400 €
1/4 de page (9x13.5 cm)	500 €
1/4 de page bandeau (19x6 cm)	500 €
1/2 page (19x13.5 cm)	600 €
1 page (19x27 cm)	850 €

Coût horaire des services municipaux	
AGENT TECHNIQUE	
Pendant les heures de travail	25 €
En dehors des heures de service (soirée, week-end, fériés)	35 €
Coût horaire travaux avec utilisation de matériels (tondeuses, débroussailleuse, tronçonneuse etc...)	15 €
Coût horaire travaux tracteur-tondeuse	25 €
Coût horaire travaux avec gros engins (camion, tractopelle ...)	40 €
Forfait desserte hivernale / tarif par unité de passage	35 €
AGENT Maison Pour Tous	
Pendant les heures de travail	30 €
En dehors des heures de service (soirée, week-end, fériés)	40 €
AGENT DES ECOLES	
Pendant les heures de travail	25 €
En dehors des heures de service (soirée, week-end, fériés)	35 €
AGENT RESTAURANT MUNICIPAL	
Pendant les heures de travail	25 €
En dehors des heures de service (soirée, week-end, fériés)	35 €

PARTICIPATIONS COMMUNALES :

Le mode de calcul du Quotient Familial reste calqué sur celui de la CAF.

1/CENTRES AERES

QF1 (journée)	6,30 €
QF2 (journée)	4,85 €
QF3 (journée)	3,62 €
QF4 (journée)	2,66 €
QF5 (journée)	2,09 €
QF1 (1/2 journée)	3,15 €
QF2 (1/2 journée)	2,43 €
QF3 (1/2 journée)	1,65 €
QF4 (1/2 journée)	1,37 €
QF5 (1/2 journée)	1,05 €

2/CLASSES DE MER, NEIGE, NATURE, DECOUVERTE. CAMPS, COLONNIE DE VACANCES

QF1 (journée)	7,55 €
QF2 (journée)	6,55 €
QF3 (journée)	5,20 €
QF4 (journée)	4,22 €
QF5 (journée)	3,65 €

Ces dispositions s'appliquent aux enfants de 3 à 17 ans révolus, sans tenir compte du niveau scolaire, et dont les parents ou l'un des parents sont domiciliés sur la commune de Chadrac.

Un minimum de 3 journées est nécessaire pour bénéficier de ces dispositions concernant les Camps, Colonies et Classes de mer, neige, nature et découverte.

La participation communale est également versée dans la limite de 70 jours par an et par enfant fréquentant les Centres Aérés, Camps et Colonies.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} août 2022

3/PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES

Participation par élève : 35,00 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

14 – Délibération N° 2022-01-14- Convention d'adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes

Rapporteur : Mme le Maire

Madame le Maire propose d'adhérer à ce dispositif mis en place par le CDG 43. Ce dispositif de signalement a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Il permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

15- Délibération N°2022-01-15 - Convention d'adhésion aux missions « Assistance progiciels » et « dématérialisation des procédures »

Rapporteur : Mme Le Maire

Depuis de nombreuses années, le Centre de gestion propose une assistance de premier niveau à l'utilisation des progiciels de gestion de la gamme Berger-Levrault. Il propose également une mission « Dématérialisation des procédures » qui permet notamment la transmission des actes soumis au contrôle de légalité ainsi que la transmission des flux comptables au trésorier.

Cette nouvelle convention produira ses effets jusqu'au 31 décembre 2026.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

16- Délibération N°2022-01-16 : Versement d'un fonds de concours par la Communauté d'agglomération du Puy En Velay à la commune de Chadrac pour l'achat de panneaux d'affichage électronique

Rapporteur : Mme Le Maire

Madame le Maire expose aux membres du Conseil municipal que la Commune de Chadrac souhaite installer deux panneaux lumineux implantés sur l'avenue Pierre et Marie Curie et le boulevard de la Renaissance. La Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay s'est engagée à financer cette opération en apportant un fonds de concours de 50 % maximum du reste à charge sur l'achat HT du panneau d'affichage. Le montant prévisionnel, hors installation, des deux panneaux est estimé à 42 434 euros HT.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

17- Délibération N°2022-01-17 : Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques et délégation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la RODP au SDE 43

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

Les articles L 45-9 et 47 du code des postes et communications électroniques prévoient que l'occupation du domaine public par les réseaux et installations de télécommunication rend exigible le versement par les opérateurs d'une redevance (RODP) au profit des communes. Le montant de cette redevance, revalorisée annuellement, est calculé sur la base du patrimoine implanté en domaine public (linéaire d'artères, antennes, pylônes et autres installations).

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Haute-Loire propose à ses communes membres un service de mutualisation de la collecte, de la gestion et du contrôle de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) due par les opérateurs de communications électroniques. A l'occasion d'un chantier de dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques sur une commune, le « crédit RODP » de la commune concernée est utilisé (en tout ou partie selon son montant) pour le financement de l'opération et son montant vient en déduction de la participation communale.

Dans l'hypothèse où la commune membre du service n'aurait pas de travaux de dissimulation coordonnée des réseaux téléphoniques à court ou moyen terme, le « crédit RODP » pourra être utilisé pour financer des travaux d'autre nature (Eclairage Public, Enfouissement de réseau,...).

Les tarifs sont fixés comme suit :

	ARTERES * (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique...)	AUTRES (cabine tél, sous répartiteur) (€ / m ²)
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	41,29	55,05	Non plafonné	27,53
Domaine public non routier communal	1 376,33	1 376,33	Non plafonné	894,61
<i>POUR INFORMATION : AUTRES DOMAINES POSSIBLES</i>				
Autoroutier	412,90	55,05	Non plafonné	27,53
Fluvial	1 376,33	1 376,33	Non plafonné	894,61
Ferroviaire	4 128,98	4 128,98	Non plafonné	894,61
Maritime	Non plafonné			

* On entend par « artère » : dans le cas d'une utilisation du sol ou du sous-sol, un fourreau contenant ou non des câbles, ou un câble en pleine terre et dans les autres cas, l'ensemble des câbles tirés entre deux supports.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

18- Délibération N°2022-01-18 : Demande de subvention au FIPDR pour l'installation de la vidéoprotection

Rapporteur : Mme Le Maire

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet majeur de requalification qualitative et fonctionnelle de l'avenue Pierre et Marie Curie. Ce projet intègre la création de vidéoprotection. Elle souligne qu'une rencontre a été organisée avec les services du commissariat de police pour déterminer une zone d'implantation de caméras sur le plateau de Chadrac et qu'il est prévu d'installer 5 caméras dans un premier temps pour couvrir les entrées nord et sud de l'avenue en reconnaissance de plaques (2 caméras) et chaque côté de l'avenue pour un visionnage des abords des commerces (3 caméras).

Mme la Maire propose au conseil de répondre à l'appel à projets lancé par la Préfecture 43 au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) pour solliciter une demande de subvention à l'Etat.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant

Equipements	38 197,81	Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes	50%	19 218,91 €
Panneaux signalétique	240,00	FIPDR	30 %	11 531 €
		Autofinancement Commune		7 687.90 € HT
TOTAL	38 437,81 €	TOTAL	100%	38 437,81 €

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

19- Délibération N°2022-01-19 : Engagement de travaux d'éclairage public sur la placette avenue Pierre et Marie CURIE

Rapporteur : M Jean-Paul NICOLAS

M Jean-Paul NICOLAS explique aux conseillers municipaux que dans le cadre de l'opération d'aménagement de l'avenue Pierre et Marie CURIE il est prévu l'installation d'éclairage public sur la placette.

Un avant-projet des travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Energie 43 auquel la commune a transféré la compétence éclairage public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles d'élève à 34 420.82 € TTC soit 28 684.01 € HT

Conformément aux décisions prises en comité syndical, le SDE 43 peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant une participation communale correspondant à 55 % des travaux soit 15 776.21 €.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

20- Délibération N°2022-01-20 : Aide exceptionnelle en faveur du peuple ukrainien

Rapporteur : Mme Le Maire

Madame Le Maire expose que la ville de Chadrac, sensible à la situation tragique et aux drames humains engendrés par le conflit ukrainien, s'est associée au mouvement de solidarité initié par l'Association des Maires de France et a déjà mis en place une collecte de produits de première nécessité qui sera acheminée vers l'Ukraine par l'intermédiaire des différentes associations locales impliquées.

Afin de s'inscrire dans une démarche de solidarité, la commune propose d'allouer une subvention exceptionnelle en soutien à la population ukrainienne à hauteur de 2 000 €. Celle-ci sera versée sur le compte bancaire « solidarité Ukraine » ouvert par l'association des Maires 43 dont l'intégralité des sommes récoltées sera reversée à la Protection Civile dans le cadre d'un partenariat entre l'AMF nationale et la Protection civile.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

21- Délibération N°2022-01-21 : Adoption d'une convention de mise à disposition de locaux avec le Rectorat

Rapporteur : M Frédéric MENINI

M Frédéric MENINI explique aux membres du conseil municipal que le Rectorat de Clermont Ferrand a sollicité la commune de Chadrac pour une mise à disposition de la salle de tennis de table au gymnase municipal pour l'accueil d'environ 25 élèves le 9 mai 2022 de 7 h 00 à 18 h 00. La présente mise à disposition des locaux est consentie moyennant le versement d'une somme forfaitaire de 305 €. Une convention sera passée entre la commune et le rectorat.

La délibération a été adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h 20

Chadrac le 7 Avril 2022

Mme le Maire

Mme Corinne BRINGER



Secrétaires de séance

M Frédéric MENINI

Suzanne COZE